

PRESENTS : M. PATANCHON, Maire, M. COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, M. FALISSARD, adjoints
Mme PEMPTRAIT, M. BOULINEAU, Mme LATESTERE, M. ROUCHES, Mmes CHIRIAEFF-DAVOINE, LAVALETTE, VASQUEZ, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR
ABSENTS EXCUSES : Mme BUIN BOURJALLIAT, adjointe, M.M. BAUDET, ALIS

Le Conseil municipal s'est réuni le 29 janvier 2015 en présence de 16 élus.
Absents excusés : Isabelle Buin Bourjalliat, Joël Baudet, Christian Alis

La séance est ouverte à 21H00.
Secrétaire de séance : Valérie Chiriaeff Davoine.

Le compte rendu du Conseil municipal du 11 décembre 2014 est adopté à l'unanimité après modifications.

DEVIS TRAVAUX D'EAU POTABLE AVEC LE SYNDICAT DE VERDELAIS :

Consultation par trois bureaux d'étude sur la liaison syndicat des eaux de Verdels et syndicat de eaux de Saint-Macaire : travaux sur tranchée pour la connexion en eau potable :

- SARP : 3030 € HT
- HYDROLOGUE : 2955 € HT
- COVICA : 2735 € HT

Proposition de retenir l'offre de la société COVICA avec un montant de 2735 € HT.

Michel Guindeuil s'interroge sur la fiabilité des essais de compactage.

Alain Falissard précise qu'il faudra attendre au moins un an pour effectuer le revêtement définitif.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de prix de la société COVICA d'un montant de 2735 €

CONVENTION DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet de création d'une canalisation d'eau potable assurant la liaison entre le réseau provenant de Saint Maixant fourni par le SIEAP de Verdels et le réservoir établi au pied de l'ancien château d'eau.

Pour des raisons de complexités techniques et de coût, cette canalisation sera implantée entre le PN62 et l'ancienne gare sur une emprise communale puis passera en souterrain sous la RD1113 et au-delà une négociation est à établir entre la commune et un des propriétaires situé entre cette RD1113 et la rue Bergoeing pour rejoindre l'ancien château d'eau.

Cette implantation nécessite l'établissement d'une convention de servitude entre la commune et le riverain concerné.

A cette fin, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à lancer les négociations nécessaires, à établir la convention de servitude correspondant à ces négociations et à signer au nom de la commune ladite convention qui fera l'objet d'un acte notarié.

DEVIS POUR LA DISSIMULATION DES LIGNES FRANCE TELECOM rue du Port Nava :

Alain Falissard présente au Conseil municipal le projet de dissimulation du réseau télécom de la partie haute de la rue du Port Nava à la zone attenante à la place Châteaudun. Une convention entre Orange et la commune est proposée et fixe les conditions dans lesquelles Orange et la commune s'engagent à exécuter et à financer les dits travaux. Le devis proposé s'élève à 1 192,00 € HT.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- de réaliser les travaux de dissimulation du réseau France Telecom tel que décrits ci-dessus pour un montant de 1 192 € HT
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec Orange pour les travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques.

Delphine Tach arrive à 21h20.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL - ADS

A compter du 1er juillet 2015, la DDTM n'instruira plus les actes et autorisations liés à l'application du droit des sols (ADS) pour la commune.

Le Maire propose de travailler avec la CDC du Sud Gironde qui est en train de mettre en place un service commun d'instruction des ADS. Ce pôle s'accroît en raison de l'intégration du Bazadais dans la CDC.

Le coût de ce service est estimé à environ 4000 € par an désormais à la charge de la commune.

Michel Guindeuil demande quelles sont les autres communes de notre CDC qui vont faire cette même démarche. Le Maire répond que trois sur les quatre concernées s'engagent dans cette voie, Saint Maixant, Pian et Verdélais.

Considérant que la Communauté de communes du Sud Gironde met en place un service commun d'instruction des ADS, après en avoir débattu le Conseil municipal décide :

- de solliciter la CDC du Sud Gironde en vue de la signature d'une convention par laquelle notre commune lui confierait l'instruction des ADS. Cette convention préciserait nos obligations respectives, le coût des actes instruits et la durée à minima de notre engagement,
- de préciser que les actes instruits seront :
 - les certificats d'urbanisme opérationnel
 - les déclarations préalables
 - les permis d'aménager
 - les permis de construire
 - les permis de démolir

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

TRANSFERT DE COMPETENCE CONCERNANT L'ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME A LA CDC DES COTEAUX MACARIENS

Le Maire informe qu'un PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal) va être amorcé, il se substituera à notre POS. L'Etat souhaite désormais que ce type de documents soit élaboré à l'échelle intercommunale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de transférer à la Communauté de communes la compétence pour l'élaboration des documents d'urbanisme.
- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes des coteaux macariens en son article 4.2 par la suppression de l'ancienne rédaction :
Compétences obligatoires :
« Article 4.2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :
Etudes nécessaires à l'élaboration, la révision et la modification de cartes communales, de plans locaux d'urbanisme, et POS. Les délibérations, prescriptions, arrêtés, approbations restent de compétence communale.»
Et le remplacement par la compétence suivante :
Compétences obligatoires :
Article 4.2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :
« Elaboration, révision, et suivi du plan local d'urbanisme, des documents d'urbanisme en tenant lieu et des cartes communales »
- **AUTORISE** est donnée au Maire de signer tout document pour faire voir ce que de droit.

ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT ELECTRICITE VIA LE SDEEG :

Le Maire informe qu'une opération de même nature a été effectuée avec le gaz depuis janvier 2015. Il y a obligation de rentrer dans une procédure d'appel d'offre. Le SDEEG propose ses compétences en terme de négociation des tarifs pour l'électricité (éclairage public et consommation de la commune si cette dernière est supérieure à 36 KW.

A l'unanimité le Conseil municipal

- autorise le Maire à faire acte de candidature au marché électricité proposé par le groupement,
- autorise les syndicats départementaux d'énergie, cités précédemment, à solliciter en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de saint Macaire est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés

DEVIS CONCERNANT LA LIAISON ACCES HANDICAPE PREAU/BATIMENT ECOLE PRIMAIRE A ETAGE :

Le Maire informe qu'un élève de l'école primaire se déplacera bientôt en fauteuil roulant pour une période de 6 mois. Les travaux d'accessibilité au restaurant scolaire ainsi qu'au gymnase

ont déjà été réalisés, l'occasion se présente d'accélérer la mise en conformité de l'ensemble des locaux de l'école. Christian Pradal, architecte mandaté par la commune, a été contacté pour faire installer une rampe d'accès.

Alain Falissard expose au Conseil municipal deux propositions sur plan :

Proposition 1 : rampe d'accès sur 10 mètres car la pente est de 5%. Coût : 3700 € HT.

Proposition 2 : il s'agirait en plus de déplacer la porte d'entrée vers l'intérieur du couloir, cela permettrait de dégager un maximum de place.

Le coût est estimé à 4170 € HT.

Le Conseil municipal retient la 2^o proposition.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Le Maire présente au Conseil municipal un projet de règlement commun à la restauration scolaire et à la pause méridienne pour l'élémentaire afin d'encadrer l'utilisation de ces deux services. Un exemplaire est remis à l'ensemble des élus présents.

Le règlement sera systématiquement remis aux parents. Il sera affiché au restaurant scolaire de l'école. Conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, le règlement intérieur du restaurant scolaire sera affiché en mairie et transmis au préfet. Il sera revu et modifié à tout moment en cas de nécessité.

Le règlement devra être lu et commenté dans les familles afin de permettre à chaque enfant de prendre conscience des exigences de la vie en collectivité, lui rappeler qu'il a des droits mais aussi des devoirs envers les autres.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- adopte à l'unanimité le règlement commun à la restauration scolaire et à la pause méridienne pour l'élémentaire tel que joint à la présente
- charge le Maire de faire procéder à son application.

CESSION DE L'EMPRISE NECESSAIRE A LA REALISATION DES TRAVAUX A L'EXTREMITE DE LA RUE BURDEAU

Le Maire informe le Conseil municipal que la SCI ORION et la SCI La Verrerie ont été contactées afin de céder à l'euro symbolique à la commune l'emprise nécessaire à la réalisation d'un tourne à droite et d'un giratoire à l'extrémité de la rue Burdeau.

La SCI ORION est concernée pour une emprise de 284 m² sur les parcelles suivantes :

A 1280 pour 2a65

A 1284 pour 8a

A 1285 pour 11a

La SCI La Verrerie est concernée pour une emprise de 170 m² sur les parcelles suivantes :

B 866 pour 9ca

B 868 pour 1ca

B 870 pour 11ca

B 871 pour 1a49

Le Conseil municipal doit autoriser le Maire à signer les documents nécessaires à la cession chez Maître Lalanne.

Unanimité du Conseil municipal

DIA :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter les ventes : Bordes, 13 rue du Thuron ; SCI l'Olivier, 33 allée des tilleuls ; Poradziz 3 Allée de Savignac ; Pallaruelo, 20 Allée Tourny ; Bon, Appartement résidence du Pic Vert, 26 cours Gambetta.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR TRAVAUX ECOLE :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil général de la Gironde pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures (baies vitrées et volets roulants) concernant l'école maternelle et l'école primaire. Le montant estimatif de ces travaux qui consistent essentiellement à la mise en œuvre de menuiseries alu isolantes s'élève à 219 700,00 € HT pour les 2 écoles.

La subvention peut représenter 50 % de 22 000 € (montant de travaux plafonné) majoré par un coefficient de 1,14 soit un montant de 12 540,00 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de solliciter une subvention d'un montant de 12 540,00 € auprès du Conseil général
- de déposer le dossier de demande de subvention correspondant
- d'adopter le plan de financement suivant :

- subvention DETR (35 %) :	76 895,00 €
(dossier déposé en attente de décision)	
- Subvention Conseil Départemental	12 540,00 €
(50 % de 22 000 € avec majoration d'un coef. de 1,14)	
- autofinancement	43 940,00 €
- emprunt	130 265,00 €
- de mandater le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes

CESSION D'UNE PARCELLE POUR LA REALISATION DE LA VOIE VERTE

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une délibération complémentaire à celles du 6 mars 2014 et du 27 mai 2014 doit être prise afin d'intégrer dans la cession des parcelles concernées par la voie verte à la Communauté de Communes des Coteaux Macariens, la parcelle A 682 pour 1m².

Unanimité du Conseil Municipal

Vincent COSSON quitte la séance,

DECISIONS DIVERSES :

Chaudière de la mairie :

En raison du montant très important du devis de réparation de la chaudière de la mairie, établi par l'entreprise Dalkia en charge de la maintenance, la décision a été prise de changer la chaudière.

Deux devis sont proposés :

- Entreprise COSSON 13193 € HT
- Entreprise AQUITAINE ENERGIE : 14689 € HT.

Le Conseil municipal prend la décision à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Cosson d'un montant de 13193 €.

Devis d'entretien :

Proposition de devis de l'entreprise AD2 NET, nettoyage des vitres mairie, salle des fêtes et Grottes d'un montant de 2284,51 € TTC pour l'année. Unanimité

Devis CAT de Verdélais :

Pour le remplacement de 5 arbres, devis de 492 € TTC. Unanimité

Convention avec le collège de Pian :

Partenariat avec le CDI du collège et la Bibliothèque de Saint Macaire pour le prêt de livre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Intégration de deux bénévoles à la bibliothèque, assurance à souscrire et remboursement des frais de transports des bénévoles pour des formations à Bordeaux.

Convention entre la MFR de la Sauve Majeure et la commune pour l'accueil d'un stagiaire au service technique d'avril à juin. Une indemnité de stage de 200 € sera versée : Unanimité.

OUVERTURE DE CREDIT

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une ouverture de crédits doit être effectuée pour permettre le règlement en investissements de l'achat de la chaudière pour la mairie auprès de M. Cosson, de travaux de rénovation peinture couloir étage école primaire auprès de M. Dubois, la pose de deux rampes (école et périscolaire) auprès de M. Bottechia, les avis d'insertions concernant l'appel à concurrence pour le changement des menuiseries extérieures de l'école maternelle et primaire (Médialex et Dematis), l'installation WC et lavabo pour mise

aux normes sanitaires handicapés auprès de M. Cosson, la pose d'une porte pour les WC auprès de M. Guyard l'effacement de réseaux France Télécom.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à ces ouvertures de crédits

compte 21312 opération 220 pour 2 620,80 € (peinture couloir étage école primaire)
compte 21312 opération 223 pour 390,04 € (avis appel à concurrence)
compte 2135 opération 220 pour 2 975,28 € (travaux sanitaire installation WC et lavabo)
compte 2135 opération 220 pour 11 734,09 € (rampe aux écoles et rampe périscolaire)
compte 2135 opération 220 pour 1 268,16 € (porte WC)
compte 2135 opération 250 pour 15 831,60 € (chaudière mairie)
compte 21533 pour 1430,40 € (effacement réseaux France Telecom)

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil municipal :

Du changement du standard du secrétariat de la mairie : ce dernier datant de 2002 est devenu obsolète. Le coût de la nouvelle installation s'élève à 90 € par mois et Daniel Boulineau précise que cela représentera une économie de 30 € par mois.

De la reprise de la procédure d'achat du terrain Jugean en raison du décès d'un des frères, la SAFER qui réalise l'acquisition pour la commune va nous renvoyer une nouvelle convention à valider. Sylvana Lampre demande le coût du terrain, le Maire répond que de mémoire il avait été estimé à un peu plus de 300 000 €.

Consécutivement à l'interrogation d'un riverain, et en raison d'un problème d'accès déjà identifié par la commune, la rue des Cordeliers sera bientôt en sens unique. Un arrêté entérinera cette décision, les habitants du secteur seront préalablement informés et les panneaux fixés sur les supports qui avaient déjà été installés.

Danièle Boulineau informe le Conseil municipal de l'enlèvement imminent par la gendarmerie des voitures « ventouses » stationnant allée des Tilleuls.

Vincent COSSON revient assister à la séance

M. Guindeuil informe qu'une aide financière est possible, dans le cadre du Pays des rives de Garonne, à destination des artisans et petits commerçants. Le café « la belle Lurette » a ainsi bénéficié d'une subvention de 3000 €.

Valérie Chiriaeff Davoine présente le projet mené avec les élèves de terminale option arts plastiques du lycée Jean Moulin pour réaliser un logo identifiant la médiathèque. Une exposition se déroulera bientôt à la médiathèque pour retracer cette démarche (du 31 janvier à la fin mars).

Daniel Boulineau et Delphine Tach informent que dans le cadre de la commission environnement, Nathalie Claverie, coordinatrice enfance et jeunesse de la CDC, a évoqué les actions menées par le club nature dans le cadre des TAP. Un bilan a été fait, cette activité est subventionnée par le Conseil général et sera reconduite à destination des écoles du territoire. La sortie nature est proposée le 30 mai avec comme thème, la nature des sols.

Delphine Tach nous informe qu'une collecte de cartons pour les professionnels va démarrer à Saint Macaire à compter de mardi prochain. Un arrêt est prévu place de l'horloge, près de la boucherie Billoir et de la carrosserie Cazenave.

Jean Loup Dutreuilh nous informe d'une réunion qui s'est déroulée au lycée Jean Moulin en présence du DASEN (inspecteur d'Académie) :

136 000 élèves du primaire en Gironde et 9 classes CLIS. Prévision pour la rentrée, 60 élèves en moins. Les objectifs annoncés par le DASEN sont :

- améliorer les remplacements
- Création de 10 postes de professeurs des écoles.
- Aides pérennisées concernant l'aménagement des rythmes scolaires pour les communes qui ont validé un PEDT. Il est encore possible de modifier les horaires des TAP mais cela reste soumis à une autorisation.
-

Delphine Tach précise qu'il reste encore des Kit d'économie d'eau à disposition en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

M.Guindeuil soulève le problème du stationnement des fourgons place de l'église et les nuisances qui en découlent. Le Maire précise qu'aucune autorisation n'a été donnée et que la possibilité d'un branchement électrique a été récemment neutralisée par les services techniques. L'augmentation du nombre de véhicules pose effectivement problème et des dispositions seront prises.

M.Guindeuil soulève aussi le problème des poubelles à l'arrière de l'église, la saleté récurrente du secteur et le conteneur souvent plein. Delphine Tach propose d'enlever les conteneurs dans la vieille ville si les problèmes persistent car avec trois ramassages par semaine, leur présence n'est pas nécessaire. Cet enlèvement obligerait certains habitants à se responsabiliser davantage dans la gestion au quotidien de leurs déchets. Elle rappelle cependant que le camion poubelle ne passe pas dans certaines rues et qu'il faut prendre en compte cette donnée.

M. Guindeuil demande si une réunion entre élus communautaires aura lieu pour étudier le budget de la CdC. Le Maire répond que pour l'instant nous ne disposons pas du montant des dotations permettant d'étudier le budget et qu'à cette date aucune réunion n'est envisagée.

PRESENTS : M. PATANCHON, Maire, M. COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIN-BOURJALLIAT, M. FALISSARD, adjoints Mme PEMPTRAIT, M.M. BAUDET, BOULINEAU, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, ROUCHES, Mmes CHIRIAEFF-DAVOINE, LAVALETTE, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR
ABSENTE EXCUSEE : Mme VASQUEZ Corinne (procuration donnée à Mme LAVALETTE)

Le Conseil municipal s'est réuni le 9 avril 2015 en présence de 18 élus.
Absente excusée : Corinne Vasquez (procuration de vote donnée à Magali Lavalette)

La séance est ouverte à 21H00.
Secrétaire de séance : Florence Lassarade

Le compte rendu du Conseil municipal du 29 janvier 2015 est adopté à l'unanimité après modifications.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Il est présenté par Florence Lassarade :

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, les charges à caractère général n'ont augmenté que de 1%, cette augmentation est liée principalement aux frais alimentaires.

Les charges de personnel sont à la baisse, suite à deux départs en retraite dont un remplacé. Les charges de personnel (488 307,57 euros) restent sensiblement inférieures à la moyenne des communes de taille comparable.

Suite à l'annulation de certaines manifestations, le total des subventions aux associations s'est élevé à 46 285 euros.

Après examen détaillé du budget et de son évolution, il apparaît que :

- la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 590 895,13 euros
- la section d'investissement un déficit de 171 270,32 euros

Le Compte administratif et le Compte de Gestion sont adoptés à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL 2015 DE LA COMMUNE

Florence Lassarade débute par le budget de fonctionnement.

Une augmentation des prestations de service est rendue nécessaire en raison des nouvelles activités périscolaires assurées par le centre de loisirs Verdélaisien (CVLV), et la prise en charge du gardiennage lors de diverses manifestations.

Le coût du repas sera également cadré, après l'embauche fin 2014 d'un nouveau cuisinier.

La subvention aux associations s'élèvera cette année à 64 985 euros en raison de la reprise des Médiévales, de la Fête à la Garonne, et de deux manifestations supplémentaires (les Epiciers de Benauge et le festival funk en Garonne).

Par rapport à l'exercice précédent, la baisse de la dotation de fonctionnement (DGF), versée par l'Etat, est atténuée par les mécanismes de compensation.

Une augmentation de la part communale des taxes de 3% est proposée au Conseil municipal.

Le total de la section de fonctionnement s'équilibre à 1 999 500,17 € (dont 97 116 € de dépenses imprévues et 324 642,43 € de virement à la section d'investissement pour le remboursement en capital des emprunts).

Le budget d'investissement 2015 envisage de nombreux travaux, tous ne seront pas effectués sur l'exercice, mais il faut néanmoins les programmer notamment dans la perspective d'obtenir des subventions, parmi les plus importants :

- Travaux de l'église avant réinstallation des orgues (321 392,95 € dont 48 531,84 € optionnels), subventionnés en partie par l'Etat, le Conseil départemental et la Région.
- Tourne à droite à l'extrémité de la rue Burdeau (74 675,75 €)
- Rénovation des menuiseries des écoles, double vitrage et rideaux (281 550,04 €)
- Classement des archives communales (23 040 €)
- Confortement du rempart Rendesse (91 680 €)
- Restauration des orgues (84 510 €)
- Etude AVAP (transformation de la ZPPAUP qui devient caduque) (60 000 €)

Une fois pris en compte les remboursements d'emprunts, les dépenses imprévues et le report du déficit d'investissement, la section d'investissement s'équilibre à 1 883 518,64 €.

VOTES DU BUDGET COMMUNAL :

* affectation de résultats : pour à l'unanimité

* vote des taux

Florence Lassarade explique qu'en raison de la baisse des dotations qui va se poursuivre et des investissements incontournables qui sont programmés, une hausse de 3% de la part communale des taxes est nécessaire et raisonnable. Une augmentation modeste mais régulière est préférable à une hausse brutale imposée par une situation financière dégradée.

Michel Guindeuil pense que la somme dégagée par l'augmentation des taux est modeste et ne justifie pas une hausse de la fiscalité cette année.

Une augmentation de la part communale des taxes de 3% est adoptée à deux voix près (1 abstention, C. Bruté de Remur, 1 vote contre, M Guindeuil).

* vote du budget de fonctionnement et d'investissement : pour à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DES EAUX

Avant examen des propositions pour 2015, le Maire présente le bilan 2014 :

Le budget d'exploitation présente un excédent de 31 387,01 € et un résultat de clôture de 64 468,35 €. L'investissement présente un excédent de 46 501,65 € et un résultat de clôture de 295 181,42 €.

↳ Le CA 2014 est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DU SERVICE DES EAUX :

Le budget d'exploitation 2015 prévoit 155 036,71 € de dépenses et le budget d'investissement intègre la réalisation de l'interconnexion avec le Syndicat des eaux de Verdels afin d'atténuer la teneur en fluor de notre forage. Le mélange s'effectue depuis la fin mars 2015 dans le réservoir de 100 m³ construit à proximité de l'ancien château d'eau. L'eau distribuée à Saint-Macaire est désormais parfaitement conforme à la législation en vigueur.

Le total de la section d'investissement s'élève à 596 220,06 €. L'excédent d'exploitation 2014 a été versé pour partie (47 283,17 €) en recettes d'investissement pour contribuer aux financements de travaux futurs.

↳ Le BP 2015 du service des eaux est adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE APRES PHASE D'ETUDE DIAGNOSTIC SUR L'EGLISE DE SAINT MACAIRE

Suite à la réalisation d'une étude diagnostic portant sur l'église Saint Sauveur de Saint Macaire, le maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention peut être déposée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles relative à une mission de maîtrise d'œuvre de base comportant 3 tranches d'un montant de 22 500€ HT.

Cette subvention peut représenter 40 % du montant des frais de maîtrise d'œuvre décrits ci-dessus (22 500€), plafonné à 20 000€, soit 8 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention d'un montant de 8 000€ auprès de la DRAC, de déposer le dossier de demande de Subvention correspondant, d'adopter le plan de financement suivant :

- subvention de l'Etat – DRAC (40%)	:	8 000,00 €
- autofinancement	:	4 500,00 €
- emprunt	:	14 500,00 €

et de mandater le maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes et signer les documents afférents

ACHAT DU TERRAIN JUGEAN : PROMESSE UNILATERALE D'ACHAT (SAFER)

Le Maire présente au Conseil municipal la promesse unilatérale d'achat du terrain Jugean par l'intermédiaire de la SAFER, parcelles de terrain situées rue Saint Denis :

Section	N°	Sub	Surface
A	0007		2 a 80 ca
A	0008		23 a 00 ca
A	0009		15 a 50 ca
A	0010	P2	1 a 72 ca
A	0827	P2	69 a 08 ca
A	0010	P1	2 a 98 ca
A	0827	P1	44 a 92 ca
A	0829		8 a 58 ca
		total	1 ha 68 a 58 ca

La proposition d'achat s'élève à 344 952,00 € sans les frais d'actes de rétrocession.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention tripartite entre le Conseil départemental de la Gironde, la SAFER, et la commune de Saint-Macaire a été adoptée en commission permanente le 8 avril 2013 et signée le 18 septembre 2013. Elle permet la prise en charge des frais financiers pendant 3 ans par le Conseil départemental pour les parcelles A0007, A0008, A0009, A0010 (P2) et A0827 (P2) soit 1,1210 ha pour un montant foncier de 238 222,00€. Les autres parcelles A0020 (P1), A0827 (P1) et A829 soit 0.5648 ha pour un montant financier de 81 778,00€ n'entrent pas dans le champ d'action du dispositif de portage financé par le Conseil départemental. La commune s'engage à prendre à sa charge les frais financiers et les frais de gestion inhérents au stockage de ces biens par la SAFER. Les frais de gestion et les frais financiers seront facturés annuellement par la SAFER à la commune de Saint-Macaire.

Le Maire précise que cette convention n'a pu être réellement effective en 2013 et 2014 en raison du décès d'un des frères Jugean, ce qui a retardé l'acquisition. Une demande sera transmise au Conseil départemental pour la prolonger de 3 années supplémentaires.

Afin de concrétiser cette acquisition foncière, il est nécessaire de signer une promesse unilatérale d'achat avec la SAFER.

Après lecture de ladite promesse, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- D'approuver les termes de la promesse unilatérale d'achat de la SAFER
- D'autoriser le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette acquisition

CLASSE CLIS PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE

L'école de Saint-Macaire accueillant depuis la rentrée 2014, une classe Clis destinée aux élèves en situation de handicap, le Maire propose au Conseil municipal de solliciter et de percevoir, conformément aux dispositions du Code de l'Education, la participation financière

des communes de résidence de ces enfants aux frais de scolarisation. Le montant est évalué à 1000 € par élève par année scolaire, révisable en fonction des coûts.

Unanimité du Conseil municipal

DIA

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter les ventes : Pitou, 22 impasse du Moulin ; Pellet, chemin de Tivoli.

DECISIONS DIVERSES

- Acquisition d'un chariot d'enfournement pour le restaurant scolaire

Le devis de la société Bovida, après étude comparative, est adopté à l'unanimité pour 1566,33 € HT.

- Effacement de la dette

Le Maire informe le Conseil municipal des deux courriers transmis par la trésorerie concernant l'effacement de la dette cantine émise par le juge d'instance de Bordeaux, compétent en matière de surendettement, pour Mme Ambeau Cindy, d'un montant de 146,10 € et pour Mme Mateus Gaspard Ana, d'un montant de 127.72 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'effacement de ces deux dettes qui seront inscrites au compte 6542 du budget de la commune

- Convention de mise à disposition des Assistants d'Education-Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS)

Le Maire explique au Conseil municipal que les A.V.S. sont affectées à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Dans le cadre de l'exécution de leur contrat de travail, elles peuvent être appelées à exercer certaines activités en dehors du temps scolaire (service de restauration, surveillance pause du midi). Afin d'encadrer ce temps hors scolaire, une convention est à établir avec l'organisme employeur.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer ces conventions.

- Servitude de passage

Alain Falissard informe le conseil municipal que la canalisation d'interconnexion du réseau d'eau potable dont l'implantation était envisagée sur l'emprise du parking de la caserne a dû être mise en œuvre sur la propriété voisine. Le propriétaire concerné a autorisé la commune à implanter cette canalisation sur ses parcelles. Une convention de servitude de passage doit être établie et une indemnité financière s'élevant à 2 000€ sera attribuée au propriétaire la SCI de l'Etoile.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention et à attribuer une indemnité de 2 000€ à SCI de l'Etoile.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal des travaux qui aboutiront à la fermeture du passage à niveau (PN 64) situé sur la commune de Pian sur Garonne (quartier du Bas Pian). Ils

débuteront dès juin 2015 par la réalisation d'un rondpoint sur la RD 1113. La mise en service du franchissement souterrain devrait être effective à la fin 2016. En ce qui concerne le PN 62, qui assure notamment la liaison entre Saint-Macaire et le collège, les travaux devraient débuter en 2017 lorsque le premier ouvrage sera terminé. Une réunion publique est prévue le 2 juin 2015 à 18 h en mairie de Pian à destination de toutes les personnes désireuses d'en savoir plus sur cet important dossier.

Delphine Tach informe que le SICTOM, en charge du ramassage et du tri des ordures ménagères, est en passe de s'étendre dans le prolongement de l'emprise actuelle, un groupe de travail s'est mis en place pour réfléchir aux aménagements qui pourront être réalisés. Les tarifs 2015 restent identiques. Elle signale d'autre part que dans la perspective de la prochaine marche rose, organisée en octobre afin de lutter contre le cancer du sein, une première réunion de préparation a été programmée.

Alain Falissard annonce que la consultation des entreprises pour la réalisation du tourne à droite est terminée. En ce qui concerne les travaux de menuiserie des écoles, le maître d'œuvre est en train d'étudier les offres. Il souhaite remercier les entreprises SOC et SOCAMA, les communes de Saint-Maixant, de Pian et Caudrot, les cars Oliviers, qui ont tous contribué à la réalisation dans les meilleures conditions possibles des travaux permettant l'interconnexion entre Saint-Macaire et le Syndicat des eaux de Verdélais.

Isabelle Buin-Bourjalliat explique que la signalétique de la médiathèque va être installée prochainement en partenariat avec les élèves de l'option art plastique du lycée Jean Moulin. L'inauguration de la médiathèque Robert Escarpit sera fixée très bientôt.

Jean Loup Dutreuilh signale que les accès handicapés à l'école primaire ont été réalisés pendant les congés scolaires de février et qu'ils donnent pleinement satisfaction.

Florence Lassarade informe qu'à l'occasion de la nuit des musées le 16 mai au soir, une animation est prévue cave Messidan, l'occasion de découvrir ce joyau de notre patrimoine macarien.

QUESTIONS DIVERSES

Joel Baudet demande à ce que l'on étudie l'installation d'une rampe dans le passage de la Cale.

Michel Guindeuil rappelle les nuisances causées par les pigeons dans la vieille ville et demande si les captures se poursuivent. Delphine Tach lui répond que la société en charge de gérer leur élimination à retirer la cage en raison de l'arrivée de la belle saison, les pigeons pouvant maintenant se nourrir ailleurs, il devient très difficile de les attraper. L'expérience pourra se renouveler l'hiver prochain. Elle précise cependant qu'il va être tenté d'en capturer rue Carnot dans une maison vide où ils ont tendance à se regrouper.

Jean Michel Rouches constate la réapparition des panneaux d'affichage à différents endroits de la commune, panneaux fort peu esthétiques et guère lisibles. Isabelle Buin-Bourjalliat précise qu'elle poursuit ses recherches pour trouver une solution adaptée à Saint-Macaire, les équipements envisagés pour l'instant sont très coûteux.

PRESENTS : M. PATANCHON, Maire, M. COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIN BOURJALLIAT, M. FALISSARD, adjoints Mme PEMPTRAIT, M.M. BAUDET, BOULINEAU, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, ROUCHES, Mmes CHIRIAEFF-DAVOINE, LAVALETTE, VASQUEZ, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE.
ABSENT EXCUSE : M. BRUTE DE REMUR (procuration donnée à M. GUINDEUIL)

Le Conseil municipal s'est réuni le 28 mai 2015 en présence de 18 élus.
Absent excusé : Cédric Bruté de Rémur (procuration de vote donnée à Michel Guindeuil).

La séance est ouverte à 21h.
Secrétaire de séance : Corinne Vasquez.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 9 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

MISSION D'ASSISTANCE A LA GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Maire présente au Conseil municipal la mission d'assistance à la gestion du service de l'eau, demandée au Conseil départemental afin d'établir le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) 2014 pour un montant TTC de 1225,00€.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette mission au Conseil départemental et donne pouvoir au Maire de valider cette mission.

TARIF CANTINE

La dernière hausse du prix du ticket ayant eu lieu en 2012 avec 3 tarifs en fonction du quotient familial, le Maire propose une augmentation de 0,10 € par tranche à compter du 2 septembre 2015.

T1 - 2,20 € (quotient de 0 à 450)

T2 - 2,70 € (quotient de 451 à 1000)

T3 - 3 € (quotient de 1001 et +)

Le prix du repas servi aux adultes augmente de 0,10 centimes d'euro. Il passe à 4,20 €.

Le coût réel d'un repas (en comptant le personnel, les fluides...) se situe entre 8 € et 9 €. La commune prend donc à sa charge une grande partie de ce montant.

Proposition votée à l'unanimité.

TARIF DROIT DE PLACE

Il concerne essentiellement le marché du jeudi matin.

La dernière délibération sur le sujet date de 2002, il s'agit d'arrondir les montants pour faciliter le paiement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de réviser le prix du droit de place et d'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2015 les tarifs suivants :

- 1,00 € pour un emplacement n'excédant pas les 3 mètres de long.
- 2,00 € pour un emplacement n'excédant pas les 6 mètres de long
- 5,00 € pour un emplacement à titre occasionnel
- 16,00 € pour un emplacement concernant les camions d'outillage

ADMISSION EN NON VALEUR

Il s'agit de dettes créditées à la commune par décision de justice, les particuliers concernés ne pouvant les honorer : 5041,06 € cumulés entre 2011 et 2013.

Unanimité du Conseil municipal

CONVENTION RADIO ENTRE DEUX MERS (98,4MHz)

Le Maire présente au Conseil municipal la proposition de convention adressée par Radio Entre 2 Mers concernant l'annonce de communiqués de la commune et d'associations à but non lucratif de notre territoire. Il s'agit de permettre à nos associations de présenter leurs diverses manifestations sur les ondes.

Le coût s'élève à 0,30 €/habitant soit 648,90 €/an. Les associations seront informées de cette possibilité et le Maire propose de faire un essai sur une ou deux années.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat
- D'attribuer une subvention de 648,90 € à Radio Entre 2 Mers qui sera inscrite au budget de la commune 2015 au compte 6574 « subvention ».

ADHESION ASSOCIATION CARRIERES ET FALAISES 33

Alain Falissard propose que la commune adhère à l'association girondine des territoires impactés par les cavités souterraines et mouvements de terrains dénommée : AGTICM. Cette association a pour objet de se concerter et de mutualiser les moyens et les compétences pour bâtir une politique contractuelle cohérente de prévention des risques naturels liés à la présence des cavités souterraines et falaises.

Le montant de la cotisation est fixé à 0,20 €/habitant soit 432,60 € par an.

Pour représenter la commune dans les instances de l'association, il convient de désigner un délégué référent : Alain Falissard et deux délégués suppléants : Joël Baudet et Daniel Boulineau.

Unanimité du Conseil municipal

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Une demande de subvention peut être déposée auprès de la DRAC pour financer le bureau d'études qui réalisera la transformation de la ZPPAUP en AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine). Elle s'élèvera à 50 % du montant de l'étude.

Le Maire précise qu'un comité de pilotage sera créé avec des élus et des particuliers.

Unanimité du Conseil municipal

TRAVAUX DE L'ÉGLISE PREALABLE A L'INSTALLATION DES ORGUES : LANCEMENT DE LA CONSULTATION :

Les travaux seront ciblés en accord avec la DRAC.

La consultation des entreprises sera lancée en juin 2015 et le choix des entreprises se fera début août.

Les travaux commenceront fin septembre/début octobre.

La première tranche sera subventionnée par la DRAC à hauteur de 40% du coût HT.

Le Maire précise que des subventions complémentaires seront sollicitées auprès de la Région et du Département.

Unanimité du Conseil municipal

DÉCISIONS DIVERSES :

Travaux cuisine : climatisation de la réserve des produits secs.

Vincent Cosson quitte la séance.

2 devis sont proposés : 4700 € HT et 4234 € HT

Vote pour à l'unanimité pour le moins disant (entreprise Cosson).

Vincent Cosson revient pour la suite de la séance.

Faucardage

Le Maire explique que la CDC en charge de cette compétence (entretien du bord des routes communales) souhaite interroger les conseils municipaux sur le maintien ou non de ce service en régie. Une étude approfondie du coût du service a établi la pertinence de conserver le système actuel. Tous les documents l'attestant sont à la disposition des élus intéressés.

Vote à l'unanimité pour le maintien en régie par la CDC.

Décision Modificative du Budget

Le Maire informe le Conseil municipal que des ouvertures de crédit doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement et fonctionnement.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à ces inscriptions budgétaires. Ci-joint décisions modificatives n°1 et n° 2.

- rampe d'accès handicapés à l'école : 5 244,22 € TTC
- achats de 2 coffrets électriques (prises + rallonges) à l'entreprise Laporte, nécessaires aux manifestations de la commune : 3 253,20 € TTC
- une plate-forme doit être installée dans la salle des fêtes pour accéder aux combles : devis de l'entreprise Dubergey : 1 375,70€ TTC
- réparation du portique en bas des remparts : 1 377,60 € TTC
- climatisation réserve restaurant scolaire : 5 080,80€ TTC
- réparation embrayage et entretien du tracteur des services techniques (par l'entreprise Chambon) : 4 162,72 € TTC
- augmentation du compte 1641 20 494,24 € TTC
- association radio entre deux mers : 648,90 €
- association Comité des fêtes : 1 440,00 €
- admission en non-valeur : 5 041,06 €
- Diminution du 022 – dépenses imprévues en fonctionnement pour 7 129,96 €

Convention recrutement

Une convention a été établie pour l'embauche de 2 emplois aidés 20 h/semaine pour 6 mois afin de renforcer les services techniques. Ces emplois sont subventionnés à hauteur de 70%. Ils débuteront le lundi 1er juin 2015.

Unanimité du Conseil municipal

Inter village

Jean-Loup Dutreuilh informe que l'inter village aura lieu les 27 et 28 juin 2015 à St Macaire du Bois. Un bus des Cars Olivier sera affrété pour un devis de 1440 € pour les 2 jours, trajet + chauffeur. Le Comité des Fêtes porte le projet. Jean-Loup Dutreuilh demande si la commune peut allouer une subvention exceptionnelle au Comité pour financer le transport.

Unanimité du Conseil municipal.

DIA :

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Souquet 43 et 45 cours de la république.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Maire informe :

- à l'issue d'une consultation, l'entreprise Chubb a été retenue pour installer un nouveau système de sécurité incendie dans la salle des fêtes.
- également que suite à une pétition des riverains du cours de la république, fortement incommodés par le comportement de nouveaux locataires, une réunion a eu lieu en mairie le mardi 26 mai 2015 en présence de leurs représentants, d'élus et d'un des propriétaires concernés. L'objectif était de faire le point de la situation et des démarches entreprises par la commune pour mieux coordonner les services sociaux et de gendarmerie.

Florence Lassarade annonce la date d'inauguration de la bibliothèque médiathèque Robert Escarpit, le 12 juin à 18 h, et distribue l'invitation à tous les élus.

Danièle Pemptroit, déléguée au SIPHEM, annonce que ce territoire est labellisé à énergie positive et que des groupes de travail vont être mis en place pour atteindre cet objectif. Ayant assisté à l'assemblée générale de la Mission locale, elle signale que 182 jeunes de 18/21 ans sont concernés dans notre CDC, 47 macariens sont inscrits. Le nouveau dispositif, Garantie Jeune va se mettre en place, il permettra aux bénéficiaires de disposer d'un accompagnement social, professionnel, médical.

Joël Baudet a participé à la dernière commission tourisme de la CDC qui annonce l'installation imminente de la nouvelle signalétique (fin juin 2015).

Isabelle Buin-Bourjalliat précise que le journal municipal (Le Mercadiou) est finalisé, il peut être distribué ce week-end (6 et 7 juin). Il permettra aux macariens de découvrir le programme des manifestations estivales, particulièrement riche cette année.

Alain Falissard informe que les travaux de restauration du Rempart Rendesse ont débuté et que les travaux de voirie, permettant la réalisation d'un « tourne à droite » sur la RD 1113 en provenance de Langon pour accéder à la rue Burdeau, devraient démarrer entre le 22 et 29 juin 2015.

**PRESENTS : M. PATANCHON, Maire, M. COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIN BOURJALLIAT, adjoints
Mme PEMPTROIT, M. BOULINEAU, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, ROUCHES, Mmes CHIRIAEFF-DAVOINE, LAVALETTE, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR
ABSENT EXCUSE : M. FALISSARD (procuration donnée à M. COSSON), adjoint, M. BAUDET, Mme VASQUEZ (procuration donnée à M. ALIS)**

Le Conseil municipal s'est réuni le 23 Juin 2015 en présence de 16 élus.
Absents excusés : Alain Falissard (procuration à Vincent Cosson), Joël Baudet, Corinne Vasquez (procuration à Christian Alis).

La séance est ouverte à 21h.
Secrétaire de séance : Delphine Tach

Le compte rendu du 28 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC)

Le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée départementale lors du vote du Budget Primitif 2015.

La réunion des maires du canton de l'Entre Deux Mers du 21 Mai 2015, présidée par Monsieur Moreno et Madame Agullana, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 25 081,98 euros.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Départemental.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

✓ de réaliser en 2015 les opérations suivantes :

- Modernisation de voirie,
 - o Chemin de Tivoli de la rue de la Fontaine du Thuron jusqu'au 1^{er} portique (renforcement de chaussée, revêtement, et implantation d'un plateau ralentisseur)
 - o Chemin du Port, du 1^{er} portique jusqu'à la rue du Port (renforcement de chaussée et revêtement)

Soit un montant total estimatif de... 61 165,29 € HT (soit 73 398,35 € TTC)

✓ de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention
de..... 25 081,98 € au titre de la voirie

- ✓ d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :
- | | |
|-------------------------------|-------------|
| par emprunt, pour | 36 083,31 € |
| par autofinancement pour..... | 12 233,06 € |

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GIRONDE ET LA COMMUNE DE SAINT-MACAIRE CONCERNANT LE SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ADS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 29 Janvier 2015 relative à la proposition de la communauté de communes du Sud gironde concernant la mise en place d'un service commun d'instruction des ADS.

La convention définitive proposée par la communauté de communes du Sud gironde a pour objet de définir des modalités de travail commun entre le Maire, autorité compétente pour délivrer les actes et le service instructeur de la CdC, placé sous la responsabilité de son Président.

La présente convention s'applique à toutes les demandes et déclarations (Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUB), permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables, permis modificatifs), déposées durant leur période de validité, hormis les certificats d'urbanisme informatifs (CUa).

Une participation financière sera demandée à la Commune. Le coût unitaire par acte est le suivant :

- 144 € pour un permis de construire
- 58 € pour un certificat d'urbanisme « b »
- 101 € pour une déclaration préalable
- 173 € pour un permis d'aménager
- 116 € pour un permis de démolir
- 101 € pour un permis modificatif

Une facturation bimestrielle sera adressée aux communes adhérentes. Afin de maintenir l'équilibre budgétaire du service, une actualisation des prix pourrait être faite si besoin. Un avenant à la présente convention serait alors conclu.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'autoriser le Maire à signer la convention concernant le service commun d'instruction des ADS et les avenants y afférents
- ✓ d'autoriser le Maire à mandater les dépenses relatives à cette prestation

APPROBATION DE L'AVIS DE LA CLECT – REPARTITION DES CHARGES PLUI

Le Maire rappelle que la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) s'est réunie le 20 avril 2015 pour évaluer les transferts de charges liés au transfert de la compétence élaboration du PLUI. L'avis de la CLECT 2015-001 a été adopté à l'unanimité des membres présents et propose une répartition des charges liées à l'élaboration du document

PLUI entre les 14 communes membres au prorata du nombre d'habitants, telles qu'elles seront définies ultérieurement.

Le Maire rappelle que le Conseil communautaire a délibéré en séance du 1^{er} juin 2015 et a approuvé par délibération n°2015-036 à la majorité des membres présents l'avis de la CLECT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avis de la CLECT 2015-001 à l'unanimité,

APPROBATION DE L'AVIS DE LA CLECT – BATIMENT ALSH MAISON DU TAMON

Le Maire rappelle que la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) s'est réunie le 20 avril 2015 pour évaluer les transferts de charges liés au transfert du bâtiment « maison du Tamon » propriété de la commune de St-Pierre-d'Aurillac pour la compétence ALSH. Elle propose une diminution de l'attribution de compensation attribuée à la commune de St-Pierre-d'Aurillac d'un montant de 667 € par an pour les charges liées au transfert du bâtiment « maison du Tamon ».

Le Maire rappelle que le Conseil communautaire a délibéré en séance du 1^{er} juin 2015 et a approuvé par délibération n°2015-039 à la majorité des membres présents l'avis de la CLECT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avis de la CLECT 2015-002 à l'unanimité,

APPROBATION DE L'AVIS DE LA CLECT – REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le Maire rappelle que la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) s'est réunie le 20 avril 2015 pour examiner la demande de révision des attributions de compensation d'une commune du territoire.

Il est rappelé que les dotations de compensation peuvent être revues (article Code du général des impôts) :

En cas de nouveau transfert des charges : évaluation par la Commission d'évaluation des charges transférées et délibérations des conseils municipaux à la majorité qualifiée (dont commune concernée).

OU

Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

La CLECT a émis un avis défavorable sur la révision des attributions de compensation. le Maire rappelle que le Conseil communautaire a délibéré en séance du 1^{er} juin 2015 et a approuvé par délibération n°2015-040 à la majorité des membres présents l'avis de la CLECT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avis de la CLECT 2015-003 à l'unanimité,

MODIFICATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL (FPIC)

Le Maire explique que le FPIC est un fonds national de péréquation horizontale destiné à réduire les écarts de richesse entre des ensembles intercommunaux constitués des communes et de leur EPCI (le bloc local).

L'échelon pris en compte est celui de « l'ensemble intercommunal » constitué par un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres au 1^{er} janvier de l'année. Des prélèvements sur les ensembles intercommunaux favorisés alimentent le fonds de péréquation avant d'être reversés aux ensembles les moins favorisés.

Le FPIC depuis sa création augmente tous les ans. Les communes et la Communauté de communes des Coteaux macariens en sont bénéficiaires.

Les modalités de répartition de ce fonds peuvent être fixées librement par décision prise par les deux tiers du Conseil communautaire et l'ensemble des communes membres à la majorité simple avant le 30 juin de l'année N.

La répartition du prélèvement entre l'EPCI et les communes, puis entre les communes, est alors fixée librement.

Le Maire rappelle que dans le cadre des réunions préparatoires du budget communautaire 2015, la possibilité de modifier la répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) avait été évoquée.

Suite au courrier de Monsieur le Préfet du 28 mai 2015, une répartition nouvelle pourrait être définie comme suit :

- Communauté de communes : 39 %
- Communes : 61%

La répartition entre les communes reste la répartition de droit commun.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'accepter la modification de la répartition du FPIC selon les modalités de répartition libres.

DECIDE de modifier la clé de répartition entre la Communauté de communes des Coteaux macariens et ses communes membres de la manière suivante :

- Communauté de communes : 39 %
- Communes : 61%

DECIDE de maintenir la clé de répartition entre les communes telle que proposée par le droit commun

AUTORISE le Maire à signer tout document pour faire valoir ce que de droit.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES –
CHAPITRE 4.5. ACTION SOCIALE D'INTERET
COMMUNAUTAIRE/COMPETENCES OPTIONNELLES

Le Maire rappelle que suite au décret n°2014-1320 du 3 novembre 2014, une modification de la définition des temps périscolaires et extrascolaires pour les ALSH a été réalisée. Le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 clarifie la définition des ALSH périscolaires et des ALSH extrascolaires.

↳ Les ALSH périscolaires ont lieu durant les journées avec école, incluant les accueils du matin, du midi, du soir (NAP/TAP et périscolaire préexistant) et le regroupement des NAP/TAP sur un après-midi de la semaine scolaire (décret Hamon du 7 mai 2014)

En conséquence, le mercredi après-midi ou le samedi après-midi, s'il y a école le matin, devient un temps périscolaire alors qu'il relevait jusqu'alors du temps extrascolaire et donc de taux d'encadrement plus exigeants.

↳ Les ALSH extrascolaires sont ceux ayant lieu durant les journées sans école, c'est à dire durant les mercredis et samedis sans école et les vacances scolaires.

Suite à la publication du décret du 3 novembre 2014, la Communauté de communes des Coteaux macariens, compétente en matière d'ALSH extrascolaire et non d'ALSH périscolaire, ne peut plus continuer à gérer l'ALSH déclaré le mercredi après-midi.

Suite au travail mené en Communauté de communes des Coteaux macariens, il est demandé aux communes de bien vouloir transférer la compétence à l'EPCI pour gérer seulement l'accueil périscolaire du mercredi après-midi, par la voie des compétences facultatives qui permettent une rédaction souple et "sur mesure" adaptée au projet de notre CDC.

Le Maire propose donc à son Conseil de bien vouloir délibérer pour modifier les statuts de la Communauté de communes des Coteaux macariens sur cette proposition :

4.5 Action sociale d'intérêt communautaire

- Création et gestion des structures d'accueil en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse : multi accueil, RAM, ALSH extrascolaires.

Les ALSH périscolaires restent de compétence communale pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les ALSH périscolaires du mercredi après-midi sont de compétence communautaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

DECIDE de modifier les statuts de la Communauté de Communes

DIA

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les ventes : Lafleur, 2bis impasse la gravette, Blin Mussard ,1 rue Thiers, Bertacca, 2 allées de Tourny, Naud, 9 rue Burdeau et Micouleau, 16 allées de Savignac

DECISIONS DIVERSES

○ **Création poste d'adjoint administratif 2ème classe**

Le Maire propose au Conseil municipal la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe afin de préparer le recrutement d'un agent pour remplacer le départ à la retraite d'un agent du secrétariat. En effet, la personne qui sera recrutée pourra être nommée sur le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe laissé vacant au 1^{er} octobre ou sur le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs comme proposé ci-dessus, de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe au 1^{er} octobre 2015, de rémunérer cet emploi sur la base du traitement correspondant à l'échelle d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, **AUTORISE** le Maire à signer tout document.

○ **Présentation du rapport annuel du délégué du syndicat intercommunal d'assainissement de Saint Macaire – Saint Maixant – Verdels – Le Pian Sur Garonne**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 1413-3, l'examen d'un rapport annuel du délégué du service assainissement transmis par le syndicat intercommunal d'assainissement pour approbation par chaque commune adhérente.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité

✓ **approuve le rapport annuel du service de l'assainissement 2014.**

○ **Présentation du rapport annuel du délégué**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 1413-3, l'examen d'un rapport annuel du délégué du service de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✓ **approuve le rapport annuel du service de l'eau 2014.**

○ **Décision modificative du budget n° 3**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en fonctionnement et en investissement pour permettre le règlement de factures et l'inscription de recettes d'investissement (subventions).

Dépenses de fonctionnement

616 - Prime d'assurances + 26 500,00€

6455 - Cotisations pour assurance du personnel - 26 500,00€

Dépenses d'investissement

2188 op 250 – cumulus mairie + 688,22€

21318 op 150 - Travaux église (annonces) + 824,17€

21538 op 250 - poteaux incendie + 3 106,85€

Recettes d'investissement

1323 - subvention CG menuiseries groupe scolaire + 12 539,00€

1323 - subvention FDAEC + 25 081,98€

1341 - subvention DETR menuiseries groupe scolaire + 76 895,00€

1321 - subvention DRAC travaux église + 8 000,00€

1641 - emprunt - 117 896,74€

Unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Florence Lassarade précise que la pose de la nouvelle signalétique, initiée par la CDC, a été légèrement différée mais qu'elle ne devrait pas tarder à se mettre en place.

Valérie Chiriaeff-Davoine nous informe du nouveau tarif pour la navette reliant Saint-Macaire au collègue, à savoir 80 € par an.

Jean Loup Dutreuilh annonce, consécutivement au Conseil des écoles, que la classe de petite section de maternelle a pour l'instant des effectifs modestes. Il rajoute que sur l'ensemble de l'année le fonctionnement des NAP, organisé par le CVLV pour le compte de la commune, a été satisfaisant.

QUESTIONS DIVERSES

Sylvana Lampre-Favaretto nous informe de plaintes de riverains concernant la vitesse excessive des véhicules rue Amiral Courbet, rue d'Aulède et rue de l'Eglise. Le Maire répond que pour la rue Amiral Courbet, il peut être étudié l'inversion du sens de circulation mais qu'il faut attentivement en évaluer les conséquences. Pour les deux autres, il semble difficile de rouler rapidement en raison de la configuration de la voirie et de la présence fréquente de piétons.

Michel Guindeuil rappelle qu'il n'y a pas de panneaux pour informer de l'interdiction de stationner dans la vieille ville pour les fourgons et autres campings cars. Le Maire répond que l'arrêté a bien été pris mais qu'il faut effectivement faire l'acquisition d'un panneau adéquat.

**PRESENTS : M. PATANCHON, Maire, M. COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIN BOURJALLIAT, M. FALISSARD, adjoints
Mme CABBILLAU, M.M. BAUDET, BOULINEAU, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, ROUCHES, LHOMME, Mmes CHIRIAEFF-DAVOINE, VASQUEZ, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR
ABSENT EXCUSE : /**

Le Conseil municipal s'est réuni le 24 septembre 2015 en présence de 19 élus.

La séance est ouverte à 21h.

Secrétaire de séance : Isabelle Buin-Bourjalliat.

Le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage à Danièle Pemptroit, conseillère municipale décédée récemment, impliquée dans la vie macarienne, elle était très présente au quotidien dans la gestion de la commune.

Le Maire présente les deux nouveaux élus qui rejoignent le Conseil municipal suite au décès de Danielle Pemptroit et à la démission de Magali Lavalette : Arlette Cambillau et Stéphane Lhomme. Il leur souhaite la bienvenue et les remercie d'avoir accepté cet engagement.

Le Maire signale la nécessité de différer l'étude du point 5 de l'ordre du jour « Cession de terrains communaux au Conseil Départemental de la Gironde dans la perspective de la suppression du PN62 », des précisions attendues ne nous sont pas encore parvenues.

Le Maire présente ses excuses pour l'omission de l'envoi du compte rendu du Conseil municipal du 23 juin. Celui-ci est donc lu. Il est adopté à l'unanimité.

DEVIS ARCHIVES MUNICIPALES

Cette opération est inscrite au budget. Son objectif : trier, classer, ranger la totalité de nos archives.

3 sociétés ont été consultées et ont remis un devis :

- CODEXIA : 16 000 € HT
- DopArchiv : 20 000 € HT
- Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale : 22 400 € HT

Le Maire recommande le choix de la 3^{ème} offre, légèrement plus élevée mais incluant également le traitement des archives accumulées dans les placards du secrétariat ainsi qu'une formation dédiée pour le correspondant archives, 3,5 mois de travail sont à prévoir.

Cédric Bruté de Rémur demande s'il ne serait pas plus judicieux de numériser les archives. Le Maire répond que ces archives du quotidien ne sont pas concernées par une telle possibilité et que le coût serait très élevé. Par contre, il a déjà été évoqué la numérisation des archives historiques de la commune qui pourrait être envisagée avec l'aide du Conseil départemental.

Unanimité du Conseil municipal.

CONVENTION D'OCCUPATION PROVISOIRE ET PRECAIRE ENTRE LA SAFER ET LA COMMUNE

La SAFER qui vient de procéder à l'achat du terrain Jugean pour le compte de la commune, propose la signature d'une convention nous permettant d'accéder en toute légalité à cette propriété.

La convention est établie pour une période allant du 23/06/2015 au 08/04/2016 moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire par campagne de 1,00€ TTC.

Unanimité du Conseil municipal.

TRANSFERT DE COMPETENCES « ALSH PERISCOLAIRE MERCREDIS APRES-MIDIS » MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS

Une nouvelle délibération, due à un problème de formulation relevé par la sous-préfecture, est nécessaire pour préciser que les mercredis matins restent de compétence municipale.

Unanimité du Conseil municipal

COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AVAP

Concernant la transformation de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural et urbain) en AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine), le choix du bureau d'études a été validé fin juin. Il s'agit du Cabinet Lavigne à Pau. Il y a maintenant obligation de créer un comité de pilotage qui restera une instance consultative lorsque l'AVAP aura été validée, elle se réunira au moins une fois par an. En attendant la validation de l'AVAP, elle se réunira à des moments clefs de la procédure : notamment pour approuver le projet et au retour de l'enquête publique. La Conseil municipal propose 7 élus, Philippe Patanchon, Alain Falissard, Vincent Cosson, Florence Lassarade, Daniel Boulineau, Joel Baudet, Michel Guindeuil et 4 personnalités qualifiées au titre de leur engagement dans la vie économique ou culturelle : Jean-Marie Billa, Chantal Lalanne, Michel Dupuy et Cédric Gerbeau.

La mission du bureau d'études durera environ 18 mois pour un coût de 60 000 €, subventionnés à 50% par la DRAC. Alain Falissard précise que l'AVAP comporte une forte dimension environnementale amenant à faire le lien entre la réflexion sur les bords de Garonne et l'étude environnementale dans le cadre du PLUI. Elle permettra aussi de dégager des perspectives d'avenir quant à l'utilisation du patrimoine communal.

Michel Guindeuil demande si la date de validation obligatoire est toujours prévue pour juillet 2016. Le Maire et Alain Falissard répondent que l'Etat a décidé d'accorder un délai supplémentaire aux collectivités et que les débats sur le devenir des secteurs protégés n'est pas clos. Une proposition de loi est à l'étude, d'autres modifications sont à prévoir. Les

associations macariennes « Vivre le Patrimoine » et « Ardilla » seront par ailleurs associées à la réflexion.

Unanimité du Conseil municipal

ADOPTION DES COMPTEURS GAZ COMMUNICANTS

Le Maire explique que GRDF propose à la commune l'installation de compteurs gaz communicants (Gazpar), concernant 566 clients à Saint-Macaire. Cette installation impliquerait sans doute la mise en place d'un concentrateur, sur un point haut, qui récupérerait les informations. Emplacement à définir.

Les avantages annoncés pour l'utilisateur sont l'accès direct et permanent à l'information concernant sa consommation réelle et donc une gestion plus rigoureuse des dépenses et une meilleure maîtrise de l'énergie.

Le coût, de l'ordre de 10 000 €, serait pris en charge par GRDF et une redevance de 50 euros serait versée à la commune ainsi que le remboursement de la consommation électrique, sommes liées à l'occupation et au fonctionnement du concentrateur. A la question du Maire concernant le coût pour l'utilisateur, la réponse de GRDF a été de 1 à 2 € sur la facture annuelle.

Le Maire précise que cette opération nécessite l'utilisation d'ondes, via l'installation d'un module radio sur les compteurs (équivalent en termes d'émissions aux dires de GRDF à une télécommande de portail). Il indique également que si l'opération est acceptée pour le gaz, il en sera sans doute de même pour les compteurs électriques. Il souligne que cette question fait débat, notamment sur la manière de faire de GRDF. Il donne la parole au Conseil pour s'exprimer sur le sujet.

Stéphane Lhomme indique que, tout d'abord, l'intérêt pour le consommateur est contestable dans la mesure où un usager oublie rarement de fermer le gaz (alors qu'il peut plus facilement laisser « filer » sa consommation électrique). Il précise que l'OMS a classé « cancérogènes possibles » les champs électromagnétiques de radiofréquences comme les ondes de la téléphonie mobile, du wifi, etc. De par la loi du 9 février 2015, le wifi est désormais interdit dans les crèches et limité dans les écoles et que, dans le cas de logements collectifs cela générerait une grande quantité d'échanges avec le concentrateur. Il explique également que le compteur insère des ondes dans le courant électrique de la maison et que les fils électriques ne sont absolument pas prévus pour une telle utilisation à l'origine. Qu'il n'y a, par ailleurs, aucune nécessité ni de caractère d'urgence puisque les compteurs actuels fonctionnent et continueront de fonctionner. Enfin, que la priorité numéro 1 devrait être de protéger les enfants. Il suggère d'ailleurs que cette question soit l'occasion d'informer les citoyens sur les dangers du wifi.

Après Stéphane Lhomme, Michel Guindeuil a surenchéri par rapport à son expérience professionnelle sur les problèmes du CPL (Courant Porteur Local) très néfastes pour l'être humain car ils génèrent des champs magnétiques. Ce principe avait été interdit dans les années 80 concernant les interphones suite à l'intervention des associations de consommateurs.

Michel Guindeuil confirme lui aussi ne pas approuver la démarche de la société GRDF pour des compteurs dit « intelligents » dans ce principe.

Alain Falissard souhaite compléter et indique, qu'au-delà du problème d'ondes, bien réel, il est contestable que la société GRDF se serve des collectivités pour imposer un système à la

population et que la réponse concernant la répercussion du coût sur les abonnés reste floue. Il cite en référence les réactions enflammées du magazine Que Choisir.

Florence Lassarade ajoute que nous n'avons pas à servir de cobayes pour ce genre de pratiques.

Unanimité du Conseil municipal pour décliner la proposition de GRDF.

PRESENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2014 D'EAU POTABLE

Les services du Conseil départemental effectuent depuis 2 ans, en lieu et place de l'Etat et moyennant rétribution, ce travail d'analyse obligatoire. Il appartient au Conseil municipal de valider le rapport. Une synthèse est distribuée aux membres du Conseil municipal et le détail du rapport est tenu à disposition des élus.

Unanimité du Conseil municipal.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE

Le Maire explique que cette création est liée à l'évolution de carrière de Delphine Murzeau. Il a proposé cette promotion à la commission paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale qui l'a acceptée. Cette promotion est d'abord une reconnaissance de son mérite, elle lui permettra aussi de conforter sa place de Directrice des services et de prendre en charge de nouvelles missions. Il précise que ce changement de grade n'entre en vigueur que si le Maire l'inscrit à l'ordre du jour pour validation par le Conseil municipal, il implique une entrée dans la catégorie B de la fonction publique territoriale et de nouvelles perspectives de carrière.

Jean-Loup Dutreuilh déclare ne pas participer au vote.

Unanimité du Conseil municipal et félicitations à Delphine Murzeau.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter : les ventes Guindeuil, 40 rue Carnot, Arentz, 9 bis route de l'ancien pont. Le Conseil municipal décide de reporter la décision concernant la maison Faure à l'extrémité de l'impasse du moulin qui nécessite une étude plus approfondie.

DECISIONS DIVERSES

- *Modifications des délégués désignés aux différents syndicats*

Le Maire propose les modifications suivantes, liées au décès de Danièle Pemptroit et à la démission de Magali Lavalette :

- Syndicat d'assainissement : Daniel Boulineau remplace Magali Lavalette comme suppléant
- Siphem : Martine Latestère devient titulaire et Vincent Cosson suppléant
- Syndicat des Gens du Voyage : Daniel Boulineau devient suppléant
- CNAS : Florence Lassarade remplace Danièle Pemptroit
- CA EHPAD : Arlette Cambillau devient déléguée
- CCAS : Arlette Cambillau qui siégeait déjà en tant que personne extérieure en deviendrait membre et elle est remplacée par Alice Monier.

Unanimité du Conseil municipal.

- Aménagements routiers : liaison entre RD1113 et rue Burdeau ; Convention Département / commune

Alain Falissard explique que malgré la fin des aménagements autorisant le tourne à droite RD 1113/rue Burdeau, celui-ci n'a pu être mis en service. En effet, une décision restait à prendre concernant l'éventuelle fermeture du chemin de Cassagne souhaitée par les services centraux du Conseil départemental. Le responsable du centre routier de Langon venant de décider son maintien, une nouvelle convention doit être validée. Son enregistrement autorisera très bientôt l'ouverture de ce nouvel accès.

Unanimité du Conseil municipal

- Travaux de l'église restauration façade ouest et tribune de l'orgue : organisation de la consultation, passation du marché de travaux et demande de subventions

Concernant les travaux de l'église, Alain Falissard informe le Conseil municipal que la consultation a été réalisée par le maître d'œuvre, le cabinet Goutal. Le montant total des travaux s'élève à 332 873 € HT (tranche ferme 227 387€ euros + option 25 631 €).

Ont été retenus :

- Pour la maçonnerie et la taille de pierre : les Compagnons de Saint-Jacques
- Pour les décors peints : atelier 32
- Pour la couverture : Ets Boucher
- Pour la charpente et les menuiseries : Ets M3C
- Pour les vitraux : Ets Dupuis

240 000 € sont inscrits au budget 2015 (tranche ferme). La tranche conditionnelle doit elle aussi être inscrite au budget, pour 2016, mais devra être confirmée.

Alain Falissard propose d'autoriser le Maire à signer le marché et présenter le document de demande de financement auprès des 3 structures.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DECIDE** d'effectuer la modification budgétaire nécessaire à la signature des marchés de travaux et de porter le programme à hauteur de 428 000 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la D.R.A.C. Aquitaine deux subventions correspondant :

Pour la 1^{ère}, au titre de 2015 à 40 % du montant HT de la tranche ferme et des options ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre soit sur un montant de 265 000 € HT la somme de 106 000 €.

Pour la 2^{ème}, au titre de 2016, à 40 % du montant HT de la tranche conditionnelle, soit sur un montant de 79 855,06 € HT la somme de 31 942,02 €

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Départemental de la Gironde les subventions complémentaires mobilisables après décisions favorables de la DRAC Aquitaine.
- **ADOpte** le plan de financement suivant (sous réserve des accords de subventions sollicités)

↳ **Au titre de 2015** : Financement de la tranche ferme et des options y compris honoraires de maîtrise d'œuvre

Montant de la dépense : 265 000 € HT soit 318 000 € TTC

Principe de financement

- DRAC Aquitaine (40 % travaux + honoraires)
106 000,00 €
- Région Aquitaine (15 % sur travaux = 253 018,23€ HT)
37 952,73 €
- Département de la Gironde (25% sur travaux = 253 018,23€ HT)
(plafond 120 000€ HT sur travaux gros œuvre
avec majoration d'un coef de 1,14) soit 30 000,00 x 1,14 =
34 200,00 €
- Commune (autofinancement et emprunt)
139 847,27 €

↳ **Au titre de 2016** : Financement de la tranche conditionnelle

Montant de la dépense : 79 855,06 € HT soit 95 826,07 € TTC

Principe de financement

- | | | | |
|--|-----------|-------------------------|-------------|
| - DRAC | Aquitaine | (40 | %) |
| 31 942,02 € | | | |
| - Région | Aquitaine | (15 | %) |
| 11 978,26 € | | | |
| - Département de la Gironde (25%) | | | |
| (plafond 120 000€ HT sur travaux gros œuvre pour un montant HT de
44 900,83 € | | | |
| avec majoration d'un coef de 1,14) | | soit 11 225,21 x 1,14 = | |
| 12 796,74 € | | | |
| - Commune (autofinancement et emprunt) | | | 39 109,05 € |

Soit au cumul 70% de subventions, ce qui est équivalent aux pourcentages obtenus par le passé.

- **AUTORISE** le Maire à accepter et à signer toutes propositions de subventions relatives à cette opération

- Chemin de Tivoli : Mission de direction de chantier et consultation pour la passation d'un marché de travaux

Alain Falissard explique qu'une délibération est nécessaire pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la réfection de la rue de Tivoli / rue du Port pour un montant d'environ 3 000 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat, à organiser une consultation et à engager les travaux correspondants.

- Rempart Rendesse : avenant

Concernant le rempart Rendesse, Alain Falissard explique qu'un avenant a été nécessaire pour un supplément de travaux de confortement et la mise en place d'un dispositif anti-pigeons en sommet de maçonnerie pour un montant total de 10 000 € HT.

Unanimité du Conseil municipal

- Travaux salle des fêtes

Alain Falissard explique que le remplacement du système anti-incendie a été réalisé entre le 14/7 et le 15/08 à la salle des fêtes, que les modifications seront terminées dans les 2 prochaines semaines et que la commission de sécurité passera fin octobre. Dans le même temps des aménagements seront apportés notamment concernant le distingo entre locaux techniques et locaux de rangement. Une cellule donnant sur le balcon sera créée. Cette protection concernera aussi les dessous de la scène et les portes des locaux techniques qui seront équipées d'une serrurerie spécifique. Un budget de 10 000€ HT est à prévoir pour l'ensemble.

Unanimité du Conseil municipal

- Décision modificative du budget n° 4

Le Maire précise au conseil municipal que des modifications budgétaires sont à apporter afin d'inscrire les crédits nécessaires pour la signature des marchés et le paiement des factures correspondantes soit :

Dépenses d'investissement

21318 op 150 : travaux église + 106 607,05€

2135 op 240 : salle des fêtes : locaux techniques + 12 000,00€

2138 op 290 : rempart Rendesse + 12 000,00€

2151 op 162 : voirie chemin de Tivoli + 3 600,00€

Recettes d'investissement

1641 : emprunt + 134 207,05€

Unanimité du Conseil municipal

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal du recrutement de Magali Lavalette au secrétariat pour remplacer Josiane Cazenave, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Ce recrutement est une opportunité afin de renforcer le service, les compétences de Magali Lavalette étant très au-dessus de ce qui peut être exigé pour ce type de poste. Au-delà des tâches quotidiennes, elle pourra se voir confier des dossiers variés, libérant ainsi du temps à Delphine Murzeau qui pourra prendre en charge d'autres missions. Il précise également que cette nouvelle organisation facilitera le travail des élus.

Le Maire explique également que le processus de fusion des CDC, conséquence de la loi NOTRE votée en août 2015, est désormais engagé. Le seuil des 15 000 habitants ayant été validé, notre CDC est appelée à disparaître.

Le calendrier est le suivant :

05/10/15 : avis du Conseil communautaire sur la fusion avec les CDC voisines.

19/10/15 : réunion de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale)

31/03/16 : schéma définitif validé par le préfet

01/01/17 : mise en place de la nouvelle CDC

Le Maire affirme qu'au sein de la majorité du Conseil municipal, le rattachement à la CDC du Sud Gironde ne fait pas débat. Ce rapprochement s'impose à nous, tant par l'appartenance au même bassin de vie que par les nombreux services que nous gérons déjà en commun. Les contacts avec les conseillers communautaires de notre territoire laissent à penser que c'est cette option qui sera choisie, rien n'est cependant entériné pour l'instant. Il sera bien sûr nécessaire dans les mois qui viennent d'organiser une réunion d'information à destination des macariens au sujet de cette fusion.

Michel Guindeuil exprime son accord par rapport à cette position.

Le Maire commente les propos apparus sur le blog de Michel Hilaire au sujet de la fusion entre Saint-Macaire et Pian. Il précise bien sûr qu'aucune décision n'a été prise, il s'agit seulement d'une réflexion qui s'amorce. Il est intéressant pour nous de réfléchir à notre place dans la future CDC, qui sera beaucoup plus vaste, de mutualiser avec nos voisins, d'envisager des projets communs. Il souligne qu'il serait judicieux, selon lui, d'associer les communes de Saint-Maixant et Verdélais à cette réflexion.

Le Maire annonce que la sortie annuelle des personnels et élus de la commune aura lieu le 18 octobre, avec pour destination Bordeaux par le rail. L'invitation est à venir.

Stéphane Lhomme suggère que la commission appropriée se réunisse pour étudier l'hypothèse d'accueillir une famille de réfugiés à Saint-Macaire. Le Conseil municipal est d'accord pour étudier cette question.

Michel Guindeuil a souhaité que la commune de Saint Macaire accueille une famille de réfugiés en utilisant par exemple l'ancien logement de Bébert situé rue Carnot.

Jean-Loup Dutreuilh annonce que les travaux de remplacement des huisseries de l'école maternelle sont terminés. Il donne des précisions sur la rentrée.

Maternelle : Il y a cette année 72 élèves, l'effectif est un peu juste en petite section.

Elémentaire : Florence Dessarp, enseignante de CM2 a pris la direction de l'école en remplacement de Laurence Perdrix, nommée à Saint-Pierre d'Aurillac. Le nombre d'élèves est en augmentation et pose la question à terme de la création d'une nouvelle classe, ce qui poserait problème car il n'y a plus de salle disponible.

En ce qui concerne la classe Clis, elle est fréquentée par 12 élèves qui bénéficient de l'accompagnement de 6 AVS.

Il informe qu'à la demande du cuisinier, 3h d'aide cuisinière ont été ajoutées le jeudi matin afin de fabriquer davantage d'entrées et desserts maison.

TAP : Même schéma que l'année précédente. Une première réunion avec le CVLV pour faire le point est prévue après 1 mois d'activités.

Delphine Tach :

- fait circuler, suite à sa participation à la commission environnement de la CDC, le compte rendu sur le premier semestre du SICTOM.
- indique avoir rencontré la nouvelle responsable technique de L'USSGTOM et avoir fait le point sur les bornes de tri. Celles-ci seront nettoyées, modifiées, complétées, dans l'ordre suivant ,1/ Route de l'ancien pont, 2/ Gambetta, 3/ Cours de la République. Par ailleurs, à tous les endroits où cela sera possible, l'orientation des bornes ne sera plus faciale mais en épi pour que les usagers comprennent mieux qu'elles peuvent se remplir par les 2 côtés.
- signale que la marche rose contre le cancer du sein aura lieu cette année le 11 octobre, elle reliera Castets à Coimères et se terminera par un apéritif.
- indique qu'une intervention de nuit a eu lieu récemment rue Carnot derrière la mairie pour capturer et euthanasier 40 pigeons.

Michel Guindeuil demande si ces prestations n'auraient pas pu être envisagées dès le départ. Alain Falissard répond que ce qui est développé aujourd'hui est lié au dispositif anti incendie. Michel Guindeuil demande s'il est possible de réhabiliter l'écran qui était resté bloqué sous la scène. Alain Falissard répond que l'intervention est en cours.

Valérie Davoine-Chiriaeff pose la question du devenir du CCAS suite à la disparition de Danièle Pemptroit qui en était la cheville ouvrière. Le Maire répond qu'une réorganisation se prépare.

Michel Guindeuil demande s'il est possible de rajouter des panneaux de fléchage pour les toilettes du kiosque et de la mairie.

La séance est levée à 23h30.